

AVIS DE PASSAGE

RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU

Objet :

Identifier et recenser les désordres sur le cours d'eau (effondrement de berges, protection de berges inadaptées, obstacles à l'écoulement des eaux, espèces exotiques envahissantes, etc.) en vue d'établir un programme d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau.

COMMUNE DE LANDRETHUN-LE-NORD

Période de passage prévu :

Mi-février 2025

Accès au cours d'eau en terrain privé :

Il est demandé aux propriétaires riverains concernés par le passage des techniciens de leur faciliter l'accès au cours d'eau présent sur leur propriété

Cadre d'intervention :

Cette mission est réalisée par le SYMSAGEB (Syndicat Mixte du SAGE Boulonnais) dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Les techniciens sont dotés d'un ordre de mission leur permettant de pénétrer sur les propriétés privées pour effectuer les opérations nécessaires à l'élaboration du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du Boulonnais.

Pour toute information complémentaire :

Julien Traxel
Responsable Pôle Gestion des Milieux Aquatiques
06 74 34 39 61
riviere@symsageb.fr

Virginie Grudzien
Technicienne de rivière
06 06 47 93 18
technique@symsageb.fr